

Le Travailleur du Verre & de la Céramique

Le journal des syndiqué·e·s

Bulletin

Spécial FNI





Union Syndicale de

Maintien du pouvoir d'
sur les re

urant 2023 av



)) INTRO

Sophie Binet, notre nouvelle Secrétaire Générale, a d'annoncer à Rennes le 28 juin 2023, que notre organisation syndicale avait atteint les cent mille nouveaux et nouvelles syndiqué·e·s depuis le mouvement contre la réforme des retraites, mais notre Fédération n'en voit pas la couleur.

Où est l'engouement dans nos professions et nos champs professionnels ?

Il est vrai que nos champs d'activité sont plus souvent sujet aux réductions d'effectif qu'à des hausses malheureusement, cependant, nous savons bien que la syndicalisation ne dépend pas uniquement des pertes ou gains de salarié·e·s mais surtout de la reconnaissance du salariat envers les actions menées et les luttes gagnées par nos syndicats.

Faire que nos équipes se renouvellent pour que chaque syndiqué·e puissent avoir son mot à dire et être acteur, actrice, décideur et décideuse dans son syndicat afin de révéler de nouvelles pépites qui viendront nourrir les nouvelles revendications, voilà notre priorité.

Faire de la syndicalisation notre priorité, tenir à jours nos comptes et les versement réguliers des cotisations est vitale pour notre Fédération comme pour l'ensemble de

notre organisation. Penser que nous serions incapables de revenir au 4000 adhérent·e·s paraît absurde au vue de l'engouement qu'a suscité le mouvement contre la réforme des retraites.

Dix huit euros par mois c'est 190 km effectués en voiture, c'est à peine 2 paquets de cigarettes, et c'est sans compter que cette cotisation est déductible des impôts à 66%, ce qui donnerait, pour notre exemple de 18€ FNI et timbres $(1+11) \times 18 = 216€$ 66% de cette cotisation est déductible de vos impôts $216 - 66\% = 73.44$ qui sera déduit de vos impôts (n'oubliez pas de remplir la case 7AC, 7AE ou 7AG de la déclaration 2042 RICI de votre déclaration annuelle) ou si votre situation ne vous permet pas d'être imposable le montant sera reversé en crédit d'impôts.

Voilà peut-être une démonstration mathématique que nos sympathisant·e·s refusant la carte pour des raisons financières devraient connaître, rapportée à nos victoires dans les entreprises, dans les branches et au niveau national. a ce que les revendications

La Fédération est là pour vous aider dans ces démarches et également vous accompagner pour des campagnes, des rencontres avec des syndicats

forts près de chez vous, vous rapprocher de vos UL ou UD si besoin.

Catherine Giraud lors du dernier CCN, nous a alerté concernant les retards de règlements à CoGéTise pour les années 2022 et 2023.

Sur l'exercice 2023, alors que nous arrivons au 7e mois de l'année et que notre annexe financière prévoit un versement régulier à CoGéTise, nous en sommes à 164505 FNI réglés et 428922 cotisations. C'est donc à peine 2 500 syndicats qui ont commencé à reverser les cotisations, soit seulement 17% !

Face à cette situation extrêmement préoccupante, la CEC a décidé de nous mandater afin d'interpeller l'ensemble des organisations du CCN pour que des plans de travail soient engagés pour la régularisation des règlements des FNI et des cotisations mensuelles.

Cela ne dépend que de nous, que de notre rigueur, que notre régularité au bon versement, de la tenue régulière du CoGiTiel .

CONSTRUIRE UN PLAN DE SYNDICALISATION OU PROJET DE SYNDICALISATION

1) Carte d'identité du syndicat ou de la section syndicale :

- * Repérer les différents services, les différentes activités.
- * Repérer le nombre de salarié·e·s par service : ouvrier·e·s, employé·e·s, cadres, technicien·ne·s, femmes, hommes.
- * Repérer les syndiqué·e·s dans l'entreprise.
- * Identifier, analyser la représentativité de la CGT dans l'entreprise. (Représentativité aux élections, représentativité syndicalisation).
- * Faire la carte d'identité des autres organisations syndicales.

2) Se fixer des objectifs concrets :

- * Là où on a des syndiqué·e·s et là où il n'y a pas de syndiqué·e·s en ciblant des ateliers, des services...
- * Fixer des objectifs quantitatifs par ateliers, services....
- * Fixer des objectifs quantitatifs par syndiqué·e·s.
- * Se fixer des points d'étape réguliers de la mise en œuvre du plan de travail.

3) Avoir un plan de travail :

- * Définir les actions à mener par service, par atelier.
- * Etablir des contacts individuels.
- * Développer les contacts collectifs sur les revendications des salarié·e·s en lien avec les repères revendicatifs CGT.
- * Avoir un calendrier.
- * Répartir les tâches : qui fait quoi ?
- * Définir le temps syndical consacré pour la syndicalisation.
- * Evaluer les résultats :
 - mesurer le suivi dans la durée ;
 - faire vivre le plan de syndicalisation.
- * Faire connaître les résultats (Positiver) :
 - aux syndiqué·e·s ;
 - aux salarié·e·s ;
 - à la fédération, à l'union locale et à l'union départementale.
- * Avoir un matériel permanent de syndicalisation en lien avec l'activité de l'entreprise et de l'actualité.
- * Se saisir du matériel à disposition, fédération, union locale et départementale.

4) Avec qui et comment ?

- * Les syndiqué·e·s, les militant·e·s, les élu·e·s et mandaté·e·s.
- * En désignant un·e camarade qui doit être spécifiquement en charge de ce plan.
- * En sollicitant la fédération, l'union locale et départementale.

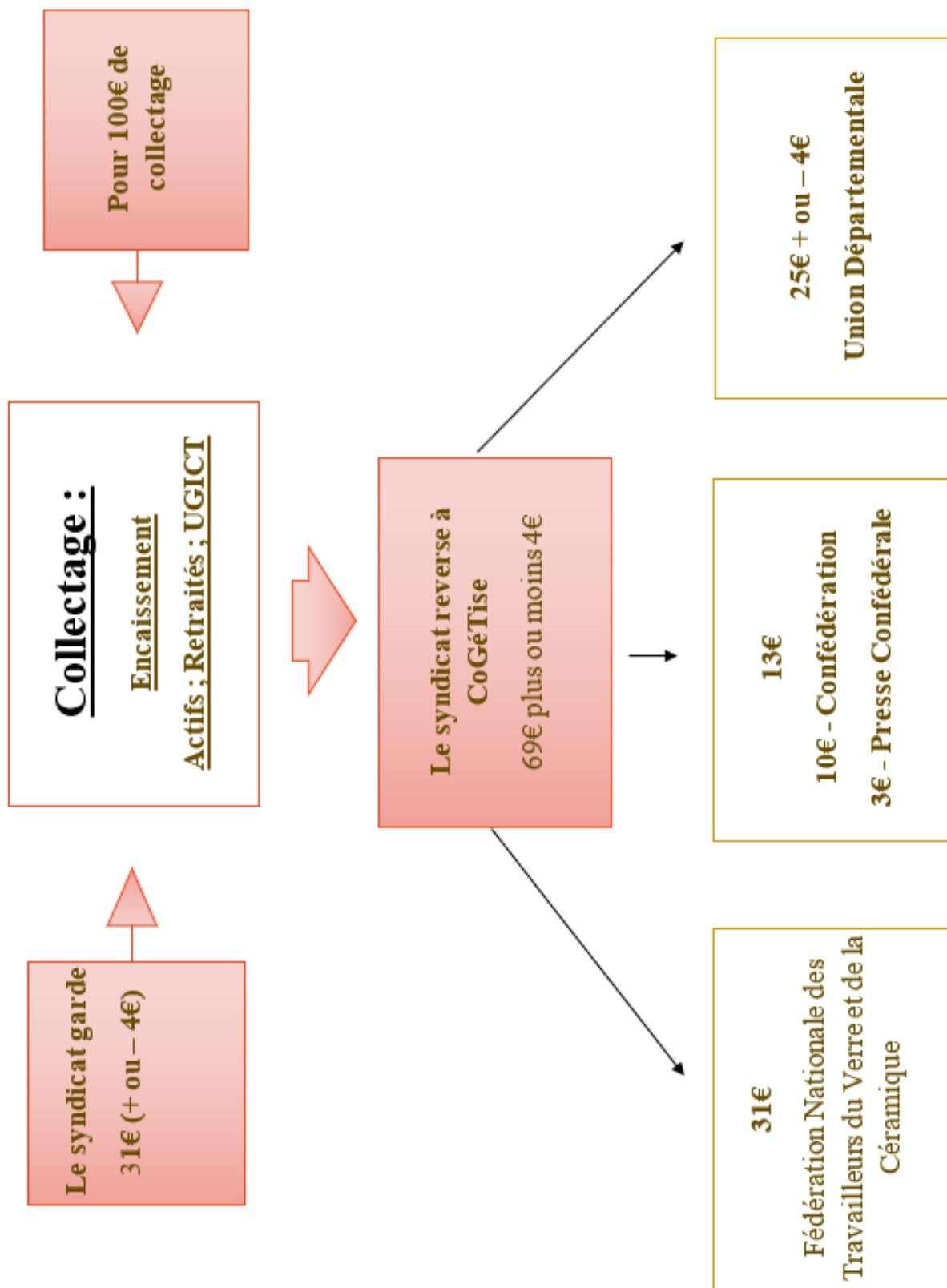
EXEMPLE DE FICHE DE SUIVI PLAN DE TRAVAIL

Plan de travail du secteur : syndicalisation

	RESPONSABLE	1ER TRIMESTRE	2E TRIMESTRE	3E TRIMESTRE	4E TRIMESTRE	OBJECTIF
SECTEUR						
SECTEUR						
SECTEUR						
SECTEUR						
SECTEUR						

COGETISE

Repartition des cotisations



Adopté lors du 48^{ème} congrès confédéral



FORMULAIRE DE RÉGLEMENT DE COTISATIONS CGT D'ACTIFS

Avec Internet, il est bien plus simple d'effectuer la déclaration sur copette.cgt.fr

Identification section: Nom du syndicat, Adresse du syndicat, N° Rue, Ville, Code postal, Téléphone, Fédération/Section locale.

Identification section: Code du syndicat, Numéro de compte dans Copette, Saisie obligatoire.

FNI actifs section: Members, Salaires en euros, Calculs: - les cotisations employeurs, - les cotisations, caisses et techniciens (epct), - cotisations employés + epct = Sommes en euros.

Timbres mensuels actifs section: Calculs: - les cotisations employeurs, - les cotisations, caisses et techniciens (epct), - cotisations employés + epct = Sommes en euros.

Final section: Montant réglé par le syndicat pour ces cotisations, A+B, Date d'envoi.



FORMULAIRE DE RÉGLEMENT DE COTISATIONS CGT RETRAITÉS

Avec Internet, il est bien plus simple d'effectuer la déclaration sur copette.cgt.fr

Identification section: Nom du syndicat, Adresse du syndicat, N° Rue, Ville, Code postal, Téléphone, Fédération/Section locale.

Identification section: Code du syndicat, Numéro de compte dans Copette, Saisie obligatoire.

FNI retraités section: Members, Salaires en euros, Calculs: - les cotisations employeurs, - les cotisations, caisses et techniciens (epct), - cotisations employés + epct = Sommes en euros.

Timbres mensuels retraités section: Calculs: - les cotisations employeurs, - les cotisations, caisses et techniciens (epct), - cotisations employés + epct = Sommes en euros.

Final section: Montant réglé par le syndicat pour ces cotisations, A+B, Date d'envoi.

Code transmis par CoGéTise. La Fédération peut vous le transmettre au besoin. Contactez nous au 01.55.82.85.39

A remplir par les UA ou autres abonnées

Indiquez l'année de cotisations que vous réglez

Indiquez le nombre de FNI que vous réglez. Ex: Pour un salaire à 1.000 € - cotisation à 10 € - 3 syndicats = 3 FNI - 3 x 10 € = 30 €

Indiquez le nombre de cotisations que vous réglez. Ex: Pour 3 syndicats - 11 mois x 3 syndicats = 33 cotisations à 10 € Le chiffre à indiquer sera donc de 33 et le montant de 330 €

Le pourcentage varie selon les départements et vous a été transmis par CoGéTise. La Fédération peut vous le transmettre au besoin

Indiquez la date, le nom et la signature du responsable syndical.

Joignez le chèque au formulaire que vous devez envoyer au CoGéTise. N'oubliez pas de transmettre au double de ce formulaire à la Fédération

Utiliser une enveloppe à fenêtre (1)

Utiliser une enveloppe à fenêtre (1)

0001-01-11-0002

0001-01-11-0002

SYNDICAT

DOCUMENTS :

Après chaque congrès et modifications des statuts de la direction du syndicat, il est important que vous transmettiez les informations à la Fédération.

- Copie des statuts ;
- **Dépôts des comptes ;**
- Récépissé de dépôt à la mairie ;
- Liste et coordonnées de la direction syndicale ;
- NOM-PRENOM-ADRESSE du :
 - Secrétaire Général
 - Secrétaire adjoint
 - Trésorier
 - Trésorier adjoint
 - Des membres du bureau

Après chaque élection professionnelle, n'oubliez pas de faire remonter les résultats (Fiche CERFA).

MISE A JOUR DU COGITIEL :

Afin d'avoir une cohésion de renseignements sur les fiches CoGiTiel quelques éléments.

Fiche du Syndicat :

Vérifiez que le nom du syndicat est le même sur CoGiTiel et CoGeTise.

Inscrire l'adresse du syndicat et les coordonnées téléphonique et mail propres au syndicat (non celles du Délégué Syndical ou du Secrétaire Général).

Fiche Syndiqué·e :

Afin que chaque syndiqué·e puisse recevoir la presse CGT, il faut impérativement que sa fiche soit créée et dument remplie.

Pensez à bien renseigner toutes les responsabilités (Secrétaire Général·e, Trésorier·e), tous les mandats (CSE/CSSCT/DS/DSC) pour l'ensemble des syndicats et ce pour chaque établissement. Tous les champs de la fiche CoGiTiel doivent être remplis dans leur intégralité.

Nota :

Pour les syndicats qui gèrent des syndiqué·e·s d'entreprises extérieures, il faut créer une fiche syndicat propre.

COGETISE :

Il est impératif, pour le suivi de vos états de règlements, de transmettre à la Fédération une copie du bordereau de paiement fait à CoGeTise.

FICHE DECLARATIVE DU SYNDICAT

Afin d'améliorer la communication et l'efficacité de notre activité syndicale, le 9ème congrès fédéral a retenu dans sa résolution B « Pour une vie syndicale d'avenir » que les deux outils confédéraux que sont le CoGiTiel et le CoGeTise doivent nous permettre de connaître la situation de nos syndicats, de nos syndiqué·e·s, de notre Fédération et ce, au plus près de la réalité à l'instant T.

Pour cela, il est nécessaire que chaque syndicat soit en capacité d'utiliser et de maîtriser ces deux outils.

Si nous avons enclenché un premier travail de recensement et d'élimination des incohérences des doublons, nous devons passer à une nouvelle étape. En effet, l'ensemble des informations retranscrites font apparaître de façon aléatoire que les données ne sont pas suffisamment fiables.

Afin de remédier à cela, il nous faut, dans un premier temps, identifier les difficultés éventuelles rencontrées par les syndicats et évaluer le seuil de fiabilité des informations transcrites. Cela ne peut se faire qu'à partir de la fiche déclarative de chaque syndicat. Ensuite, nous adapterons une activité syndicale vers les syndicats en fonction des besoins et des demandes formulées.

Cette fiche (que nous vous demandons de faire remonter à la Fédération le plus rapidement possible) n'est pas à prendre comme un énième document réclamé par une structure. C'est à partir des déclarations et demandes faites que nous allons développer une activité spécifique afin de rendre le plus fiable possible ces outils.

Le syndicat de
déclare se servir et maîtriser l'outil Cogitiel oui non

Si non, qu'elles en sont les raisons ?

- Pas reçu la formation :
- Trop compliqué/ne maîtrise pas l'outil :
- Manque de temps ou moyens :
- Autres (lesquelles) :

Afin de résoudre ce ou ces problèmes comment envisagez-vous le lien et plan de travail qui pourrait se mettre en œuvre entre le syndicat et la Fédération :

Plus précisément de quelle aide auriez-vous besoin :

Que la fiche CoGiTiel du syndicat est fiable oui non
Que les fiches des principaux responsables (Secrétaire, trésorier·e, DS) sont à jour oui non
Que les syndiqué·e·s sont tou-te-s enregistré·e·s : oui non

MISE A JOUR DIRECTION SYNDICALE

SYNDICAT :

ADRESSE :

TELEPHONE :

E-MAIL :

SITE/BLOG

BRANCHE :

- CCN des Industries Céramiques CCN de la Fabrication Mécanique du Verre
- CCN de la Miroiterie CCN des Professions Regroupées du cristal, du verre
- CCN des Tuiles & Briques et du vitrail

SECRETAIRE GENERAL·E Nom : _____ Prénom : _____ Adresse perso : _____ Tel : _____ E-mail : _____	DELEGUE·E SYNDICALE·E Nom : _____ Prénom : _____ Adresse perso : _____ Tel : _____ E-mail : _____
TRESORIER·E Nom : _____ Prénom : _____ Adresse perso : _____ Tel : _____ E-mail : _____	AUTRE (précisez) Nom : _____ Prénom : _____ Adresse perso : _____ Tel : _____ E-mail : _____
AUTRE (précisez) Nom : _____ Prénom : _____ Adresse perso : _____ Tel : _____ E-mail : _____	AUTRE (précisez) Nom : _____ Prénom : _____ Adresse perso : _____ Tel : _____ E-mail : _____

SYNDICALISATION - BILAN - PROJET

Merci de retourner ce questionnaire à l'espace vie syndicale fédéral.

Mise à jour annuelle des responsables a la vie syndicale

Syndicat :Département :

Animateur·trice à la vie syndicale

Nom : Prénom :

Adresse e-mail : Téléphone :

Nombre de syndiqué·e·s en 2022 :

dont syndiqué·e·s 2022 recensé·e·s dans le CoGiTiel :

Nombre d'Adhésions en 2023 :

dont Adhésions 2023 recensées dans le CoGiTiel :

SYNDICALISATION 2022 / 2023 : IDENTIFICATION DES ADHÉSIONS

2020

ICTAM

FEMMES

JEUNES (- 30 ANS)

RETRAITÉ·E·S

2021

ICTAM

FEMMES

JEUNES (- 30 ANS)

RETRAITÉ·E·S

PROJET DE SYNDICALISATION 2024

Ton syndicat (ta section) a-t-il un projet de syndicalisation ? oui non

Si oui, nom du responsable projet :

Combien d'initiatives sont prévues ?

Lieux et zone ciblée (atelier, encadrement...) :

Avez-vous fait un plan de travail ? oui non

Avez-vous besoin de matériel ? oui non

Si oui, lequel :

Pensez-vous avoir besoin d'une aide spécifique de la Fédération ? oui non

Commentaires :

BON DE COMMANDE

FNI 2024 - JOURNAL FEDERAL 2024

SYNDICAT CGT :

DEPARTEMENT :

NOM & ADRESSE DE LA·DU TRESORIER·E :

REFERENCE	QUANTITE
PLAQUETTE* OUVRIER·E·S - EMPLOYÉ·E·S	
PLAQUETTE* ICTAM	
PLAQUETTE* RETRAITÉ·E·S	

*1 plaquette par syndiqué·e. 1 plaquette = 1 FNI + 11 timbres

Conformément à l'article 47 des statuts de la Fédération, « chaque syndicat est abonné au journal fédéral, sur la base de son nombre d'adhérent·e·s. ». Comme pour l'année précédente, l'abonnement est au prix annuel de 5.00€.

REFERENCE	QUANTITE
LE TRAVAILLEUR DU VERRE & DE LA CERAMIQUE, TRIMESTRIEL FEDERAL x 5.00€
MONTANT TOTAL €

Les abonnements au trimestriel se règlent à l'envoi du bon de commande pour l'année à venir.

Fait le

A

Nom, prénom et signature
de la·du responsable du syndicat

À LA UNE



1 juin 2023

**Maizières : un
pour les libertés
les devant les
Terreal ce jeudi**



Publié le 26 mai 2023

**Lannemezan : les
dirigeants d'une
entreprise suspectés
harcèlement moral et
sexuel**

[Lire l'article](#)

Accessible
dès la rentrée !

www.verreceram-cgt.fr

Notre site fait peau neuve !